

OR/KM.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DES AFFAIRES SOCIALES

SOMMAIRE

a/s
Nomination

ORIGINAL 1
IORD 1
MSPAS 1
M 1
MFI 1
SGCM 10
SGAN 10
DS/Pe1. 2
DP 2
DGF 7
CF 1
TRESOR 1
DI 1
PORTO-NOVO 1
PARAKOU 1
HOP. P/NOVO 1
AMB. PARAKOU 1
DS/COMPT 2
ARCHIVES 10
DOCCIER 1
IN. PRESSE 1

VU la Constitution de la République du Dahomey ;
VU le Décret N° 111/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi N°59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;
LE Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

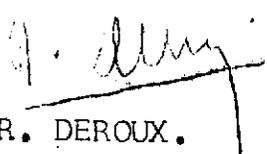
ARTICLE 1°.- M. DAGBA BOKOSSA ~~Grégoire~~, Agent Technique de Santé de 2° classe 2° échelon en service à l'Hôpital de PORTO-NOVO est nommé DIRECTEUR-ECONOME par intérim de l'Am- bulance de PARAKOU en remplacement de M. DALLANCON Clément Lieutenant d'Administration des Troupes de Marine qui a reçu une autre affectation.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 8 Août 1963

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DES AFFAIRES SOCIALES,

H. M A G A


R. DEROUX.